

Recruter sans discriminer

Depuis janvier 2017, toute entreprise de plus de 300 salariés a l'obligation de former à la non-discrimination ses collaborateurs chargés des missions de recrutement, et ce au moins une fois tous les 5 ans (article 214 de la loi Égalité et Citoyenneté, du 27 janvier 2017).

Les entreprises pour la Cité, réseau de référence en matière de diversité et de non-discrimination, vous propose un module de formation dédié, qui permet une mise en conformité juridique, tout en professionnalisant le recrutement de l'entreprise.

Objectifs de la formation

- **Connaitre les 23 critères légaux** et les différentes formes de discrimination à l'embauche
- **Comprendre l'impact des stéréotypes** et les biais cognitifs qu'ils génèrent
- **Adapter ses pratiques et ses process** dans une optique de non-discrimination et de Diversité (description de poste, sourcing, présélection des candidatures, conduite d'entretien, réponse aux candidats, intégration)

Format

- **Public visé** : recruteurs, DRH, managers
- **Pré-requis** : Aucun
- **Durée** : 1 journée
- **Nombre de participants par stage** : 12 personnes maximum
- **Tarif** : 650 € par participant en format inter-entreprises (formation adaptable en intra)

Points forts de la formation

- **La formation alterne différentes méthodes pédagogiques, avec une animation interactive**, dans l'objectif de convenir aux différents modes d'apprentissage des stagiaires : exercices pratiques, exposés, mises en situations, etc.
- **Un contenu élaboré à partir de l'expertise de nos équipes et de 10 ans de benchmarks**

Livrables

- **Le support de la formation**
- **4 guides pratiques 'Comprendre et Agir dans l'entreprise' en version papier**, fruits de cinq années de recherche-action : Stéréotypes sur les personnes handicapées, Stéréotypes sur le genre, Stéréotypes sur les origines, Stéréotypes sur les générations

Les entreprises pour la Cité, réseau de plus de 270 entreprises, fonde son expertise en matière de non-discrimination et de gestion de la diversité sur :

- ses travaux de recherche, études et benchmarks (diagnostics diversité, audit des process RH, etc.) menés en entreprise
- ses cycles d'ateliers inter-entreprises sur la thématique de la diversité : Handicap, Mixité et Égalité professionnelle, Emploi et Diversité, Diversité et performance économique, Management intergénérationnel...
- sa très bonne connaissance des acteurs de terrain

Le réseau Les Entreprises pour la Cité, en charge du Secrétariat Général de la Charte de la Diversité, anime par ailleurs le suivi des plus de 3500 entreprises signataires de la Charte de la diversité en France.